



La politique de soutien à la recherche
scientifique de l'Université
Toulouse 2 - Le Mirail



Par les représentants doctorants du Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique (CS)

- ▶ Le CS oriente et anime la politique de recherche de l'université
- ▶ Les élus doctorants représentent tous les doctorants de l'UTM
- ▶ Nous contacter: doctorants.utm@univ-tlse2.fr
- ▶ En cas d'urgence: 06 37 54 40 99

L'aide à l'installation des doctorants (AID)

- ▶ À destination des doctorants inscrits en 1^{ère} année
- ▶ Aide « libre »
 - ▶ achat de matériel, de livres etc.
 - ▶ 300€ d'aide
- ▶ Conditions d'attribution
 - ▶ Ne pas avoir de financement (CDU, ATER, etc.)
 - ▶ Toucher - de 70 % du SMIC
- ▶ Les dossiers de demande de bourse seront à retirer au secrétariat de la Vice-présidence du Conseil Scientifique

L'aide à la mobilité internationale des doctorants (AMID)

- ▶ Aide destinée à payer un déplacement à l'étranger
 - ▶ Déplacement pour un colloque (même si vous n'intervenez pas dans la manifestation scientifique)
 - ▶ Étude du terrain de thèse
 - ▶ **Une seule campagne** par année civile
- ▶ Dossier de candidature
 - ▶ Télécharger sur l'ENT
 - ▶ Déposer au secrétariat de la Vice-Présidence du Conseil Scientifique (bureau D238 à la MDR)
- ▶ Bourse attribuée sur décision du CS

Les bourses sur fonds propres

- ▶ Un laboratoire de recherche peut attribuer une bourse à un doctorant en utilisant ses fonds propres
- ▶ Conditions
 - ▶ Qualité de recherche attestée par le Directeur de la Formation doctorale et le Directeur de l'équipe d'accueil
 - ▶ En fonction des ressources personnelles du doctorant
- ▶ Bourse attribuée sur décision du CS (veiller à constituer un dossier complet)